

III

Lettre de la S. Congrégation des indulgences ordonnant la célébration d'un Triduum eucharistique dans toutes les églises cathédrales

Monseigneur,

Le Décret sur la Communion quotidienne, publié par la S. Congrégation du Concile le 20 décembre 1905, a été accueilli par les pieux fidèles avec de grands applaudissements et une joie profonde. De très nombreuses lettres parvenues de toute part au Siège Apostolique l'attestent avec éloquence, et démontrent aussi que, dans beaucoup d'endroits, cette pieuse et très salutaire pratique de la Communion quotidienne a commencé à produire des fruits abondants et en produira davantage encore à l'avenir dans le peuple chrétien. Et c'est à bon droit: car au milieu du refroidissement de la piété catholique, pour exciter les chrétiens languissants à rendre à Dieu un amour plus généreux on ne peut certainement trouver de remède plus efficace que la Communion fréquente et quotidienne, où l'âme reçoit Celui qui est la source de la plus ardente charité.

C'est pourquoi le Souverain Pontife, grandement réjoui des résultats salutaires obtenus jusqu'ici, et animé d'un vif désir qu'ils persévèrent, bien plus qu'ils se développent de jour en jour, m'a confié la mission d'engager votre Grandeur et tous les Evêques du monde catholique à favoriser de tous leurs efforts ces commencements, afin que les fidèles reçoivent plus fréquemment, et même chaque jour, la sainte Eucharistie: car c'est grâce à ce divin Banquet que leur vie sur-naturelle ne cesse de s'alimenter et de s'épanouir.

Persuadé que pour atteindre la fin désirée, il sera très avantageux que les peuples chrétiens s'unissent en des prières assidues et fassent à Dieu une douce violence, le Saint Père souhaite que chaque année, si c'est possible, durant l'octave de la Fête-Dieu, ou bien, si les circonstances de lieu et de personnes le demandaient, à une autre époque de l'année à désigner par les Evêques, un Triduum de prières soit célébré de la manière suivante dans toutes les églises cathédrales: